

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2022

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, LETOFFE, TASSIN, PASTOT, BEURDELEY, Mmes DRELA, PIHAN GAUMET, VANDENBROM, DACQUIN, FRETE, GRANDJEAN, MM. PIAR, BOURDON, JOLY, RICARD, CUELLE, SERVAIS, BONNETON, LEFEVRE, POTET, DERE, Mmes DAUMAS, BACONNAIS, Madame VANPEVENAGE qui était représentée par Monsieur ZANCZAK .

ETAIENT REPRESENTES Madame BALITOUT qui avait donné pouvoir à Monsieur LETOFFE, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Madame DACQUIN, Madame FONTAINE qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame DRELA.

ABSENTS : Messieurs DROUET, IBRAN.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FRETE Thérèse.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 21 mars 2022.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I Administration Générale

① Assemblée

1.1 Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Président explique qu'à la suite de la démission de Monsieur DUBRENAT, conseiller communautaire et membre suppléant de la commission d'Appel d'Offres, il convient de le remplacer.

Il précise que ses membres sont élus et non désignés :

- ▶ à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- ▶ au scrutin de liste
- ▶ au scrutin secret sauf accord unanime contraire

Il demande si une liste a été établie.

Suppléants - Sont candidats :

Liste 1
Monsieur Rémy CUELLE
Monsieur Dominique DERE
Madame Valérie FONTAINE
Monsieur Jean Yves BONNARD
Monsieur Didier BOURDON

Ont été élus suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales par 30 voix :

Monsieur Rémy CUELLE
Monsieur Dominique DERE
Madame Valérie FONTAINE
Monsieur Jean Yves BONNARD
Monsieur Didier BOURDON

La CAO se compose désormais des membres suivants:

Les membres titulaires	Les membres suppléants
Monsieur Jean Guy LETOFFE	Monsieur Rémy CUELLE
Monsieur Claude SERVAIS	Monsieur Dominique DERE
Madame Geneviève DRELA	Madame Valérie FONTAINE
Madame Corinne DAUMAS	Monsieur Jean Yves BONNARD
Madame Françoise DACQUIN	Monsieur Didier BOURDON

② Finances

2.1 Sortie d'inventaire

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes des Deux Vallées est propriétaire d'un certain nombre de biens meubles, qu'elle acquiert au fil des ans afin de permettre aux différents services d'exercer leurs activités.

Certains de ces biens sont aujourd'hui totalement amortis, parfois obsolètes, voire hors d'usage. Ils doivent alors être retirés de l'inventaire comptable. La liste est imposante car le travail de sortie d'inventaire n'avait pas été réalisé depuis longtemps. Cette liste est pour une grande part composée de bacs de collectes, de matériels informatique ou encore d'un véhicule...

Au niveau comptable, cette procédure est non budgétaire, cela n'imputera pas les comptes de la CC2V.

Il est demandé d'autoriser la sortie de l'inventaire des biens meubles cités dans l'annexe proposée avec la note de présentation et de demander au comptable public de procéder aux écritures non budgétaires nécessaires.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, la sortie d'inventaire des biens meubles selon la liste établie.

2.2 Décision modificative N°2/2022 Budget général

Monsieur le Président demande à l'assemblée de valider la décision modificative N°2/2022 du budget général, comme énoncé ci-après :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Recettes		
238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	10 000 €	238 - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	10 000 €
total	10 000 €	Total	10 000 €
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Recettes		
total	-00 €	Total	-00 €
<div style="border: 2px solid #90caf9; border-radius: 15px; background-color: #fce4ec; display: inline-block; padding: 10px 20px; font-weight: bold; color: #c00000;">NEANT</div>			
TOTAL GENERAL	10 000 €	TOTAL GENERAL	10 000 €

10 000 € sont nécessaires pour lancer une étude pour le projet piscine. Le cabinet demande une avance et la somme budgétée n'est pas sur le bon article comptable. Il convient donc de faire un glissement de compte.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, la décision modificative N°2/2022 du budget général.

2.3 Demande de subvention exceptionnelle des jouteurs de Longueil-Annel

Monsieur le Président explique que la Fédération Française de Joutes (FFJSN) a désigné le club de Longueil-Annel (USLA) pour l'organisation de la demi-finale du championnat de France de joutes en méthode Lyonnaise les 6 et 7 août 2022.

A ce titre, le club sollicite une participation financière à la Communauté de Communes. Il est proposé de verser une subvention de 2 000 €, dont 1 000 € seront destinés à la promotion de l'événement.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'allouer la somme de 2 000 € à l'association de joutes de Longueil-Annel.

③ Ressources Humaines

3.1 Modification du Compte Epargne Temps (CET)

Monsieur le Président rappelle que le CET a été créé en 2020 à la suite de l'intégration d'un agent d'une autre collectivité qui en possédait déjà un.

Après une année de fonctionnement, il convient d'apporter quelques modifications aux modalités de mise en œuvre, à savoir :

- L'augmentation du nombre maximal de jours épargnés sur le CET est porté à 60 au lieu de 20 jours,
- L'alimentation du CET pourra se faire par demi-journée,
- L'utilisation du CET pourra se faire par demi-journée.

Il est précisé que les autres modalités de la délibération du 09 novembre 2020 restent inchangées.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier les modalités du CET comme énoncé ci-dessus.

3.2 Mise en place du Compte Personnel de Formation (CPF)

Monsieur le Président explique que le CPF bénéficie à l'ensemble des agents publics c'est à dire aux fonctionnaires et aux agents contractuels, qu'ils soient recrutés sur des emplois permanents ou non, à temps complet ou non complet.

Un agent de la CC2V en ayant fait la demande, il convient de le mettre en place.

Il est proposé que la prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité soit plafonnée de la façon suivante :

Plafond du coût horaire pédagogique : 20 euros

Les frais annexes occasionnés par les déplacements des agents lors des formations suivies au titre du compte personnel d'activité seront pris en charge par la collectivité.

Les frais annexes occasionnés comprennent :

- Les frais de déplacement (l'agent devra utiliser son véhicule personnel),
- Les frais de repas concernant uniquement le repas du midi.

Le remboursement ne pourra s'effectuer que sur production de justificatifs.

Les demandes seront instruites par l'autorité au fur et à mesure des dépôts tout au long de l'année.

Il est précisé que le projet a reçu un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion en date du 26 avril 2022.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la mise en place du CPF dans les conditions énoncées.

3.3 Modification du tableau des emplois suite à avancement de grade

Monsieur le Président propose, au vu du tableau d'avancement de l'année 2022, de transformer les emplois suivants :

- au 1^{er} juin 2022 :

Emplois d'origine à supprimer	Emplois à créer
1 emploi à temps complet d'adjoint technique	1 emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
2 emplois à temps complet d'adjoint administratif	2 emplois à temps complet d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
1 emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi à temps complet d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
1 emploi à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe
1 emploi à temps complet de rédacteur	1 emploi à temps complet de rédacteur principal de 2 ^{ème} classe

- au 10 octobre 2022 :

Emplois d'origine à supprimer	Emplois à créer
1 emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 emploi à temps complet d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe
1 emploi à temps complet de rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1 emploi à temps complet de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de transformer les emplois énoncés ci-dessus.

3.4 Rapport égalité Homme Femme

Monsieur le Président explique que les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Dans la limite d'une durée de trois ans, il définit la stratégie et les mesures destinées à réduire les écarts constatés, notamment dans les domaines mentionnés ci-dessous :

- Évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois,
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale,
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes.

Monsieur DE SMET précise qu'à travers l'état des lieux réalisé sur la CC2V, il apparaît qu'en matière d'effectifs et de rémunération il existe peu d'écarts. Les actions permettront de consolider les informations disponibles et de travailler sur des pistes de travail pour améliorer cette égalité.

Il est demandé de prendre acte du rapport annexé à la note de présentation.

Le Conseil Communautaire prend acte, à l'unanimité, du rapport égalité homme femme tel que présenté.

II Aménagement du territoire

1.1 Etude mobilité

Monsieur PASTOT rappelle que le Plan Climat Air-Energie Territorial a, notamment, pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.

Le Pays de Sources et Vallées et le cabinet Explain nous accompagnent sur une étude mobilité dans l'objectif de limiter le recours à la voiture individuelle.

Le diagnostic de cette étude, réalisé fin 2020, a permis d'identifier trois enjeux :

- 1/ Favoriser l'utilisation des modes alternatifs à la voiture en tirant le meilleur parti des offres existantes,
- 2/ Répondre aux besoins de déplacements locaux des publics fragiles ou sans solution de mobilité (personnes âgées, en recherche d'emploi, jeunes),
- 3/ Organiser la mobilité des touristes pour tirer parti des attraits du territoire

La stratégie proposée est commune aux trois EPCI du Pays de Sources et Vallées. Cependant, seules la CC2V et la Communauté de Communes du Pays Noyonnais ont pris la compétence mobilité et sont donc Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 1^{er} juillet 2021. Ainsi, pour chaque action proposée, les Communautés de Communes concernées seront précisées.

Les actions proposées pour répondre à ses enjeux sont indiquées dans le tableau reçu avec la note de présentation.

Il est proposé de valider la stratégie de mobilité du territoire et le programme d'actions. Ce programme d'actions sera ensuite décliné en fiches-action opérationnelles.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, la stratégie de mobilité du territoire et prend acte que le programme d'actions sera décliné en fiche actions.

1.2 Schéma directeur vélo

Monsieur PASTOT explique que, dans le cadre de l'étude mobilité, le Pays de Sources et Vallées s'est engagé dans l'élaboration d'un schéma directeur vélo.

Le vélo a été identifié comme une solution de mobilité à développer prioritairement notamment à travers des aménagements adéquats et sécurisés pour favoriser la pratique du vélo.

A la suite du diagnostic réalisé en 2020, plusieurs liaisons cyclables ont été identifiées sur la CC2V.

Ces liaisons ont été classées en deux catégories :

- les liaisons à vocations utilitaires
- les liaisons à vocation touristique ou de loisirs.

Il est demandé, dans un premier temps, de valider, compléter ou modifier ces liaisons cyclables. Dans un 2^{ème} temps, il est nécessaire de prioriser ces liaisons.

Il est proposé la priorisation suivante :

- **Priorité 1 : liaisons « utilitaires »**
Liaison Longueil-Annel > Chiry-Ourscamp via RD932
Liaison Vandélicourt > Thourotte
Liaison Tracy-le-Val > Ribécourt-Dreslincourt
- **Priorité 2 : liaisons « touristiques et loisirs »**
Longueil-Annel > Mont-Ganelon
Cité des Bateliers > Etangs du Plessis Brion > Forêt de Laigue
Thourotte > Carrières de Machemont
Chiry-Ourscamp > Abbaye d'Ourscamp

L'enjeu est de créer un maillage sur le territoire sur les axes Nord-Sud et Est-Ouest. La commission Aménagement du territoire a donné un avis favorable aux liaisons proposées.

Les liaisons jugées prioritaires par les trois communautés de communes seront ensuite détaillées dans des fiches-actions.

Elles préciseront les sites desservis, l'itinéraire et le type d'aménagements (piste cyclable, bande cyclable...), les contraintes (foncier, mixité d'usage, entretien...), les coûts et les subventions mobilisables, le maître d'ouvrage, le planning prévisionnel, etc.

Monsieur BONNARD pense qu'il serait intéressant de relier la Départementale 165 (Saint Léger aux Bois/Bailly/Ourscamp).

Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'une route départementale et que les travaux reviennent au Département. Il précise, de plus, que c'est une route très passante.

Monsieur SERVAIS aimerait connaître la réflexion des autres Communautés de Communes pour un éventuel maillage.

Monsieur DE SMET précise que le bureau d'étude va nous accompagner pour préciser les pistes envisagées et entamer un premier chiffrage. Nous nous rapprocherons des collectivités limitrophes pour créer des liaisons cohérentes.

Le Conseil Communautaire valide, à l'unanimité, les liaisons cyclables et la priorisation comme énoncées ci-dessus.

III Tourisme

1.1 Fixation du prix de vente pour l'ouvrage de Stéphane Fournier sur la Batellerie

Madame BACONNAIS explique que la Cité des Bateliers envisage d'acheter un livre de Stéphane Fournier pour la boutique « *La batellerie et les marinières en France pendant la seconde guerre mondiale* ».

Il est proposé d'acheter des livres auprès de l'auteur au prix d'achat de 14 € et de fixer le prix de vente à 20 €. Une première commande de cinq livres serait faite en 2022 puis un réapprovisionnement serait envisagé en fonction des ventes réalisées.

Le Conseil Communautaire fixe, à l'unanimité, le prix de vente à 20 €.

1.2 Chemin de randonnée « Balade Saint Giotaine » - Signature de la convention d'entretien (Annexe)

Madame BACONNAIS rappelle qu'un nouveau chemin de randonnée et d'interprétation sera installé prochainement sur la commune de Saint Léger aux Bois.

Ce circuit est en cours d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Il sera agrémenté de pupitres, panneaux de départ, poteaux et flèches directionnelles. Ce mobilier, financé par la CC2V, sera d'ailleurs entretenu par la CC2V.

Concernant l'entretien du parcours, il convient de signer une convention d'entretien de ce chemin de randonnée avec la commune de Saint-Léger-aux-Bois.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention d'entretien avec la commune de Saint Léger aux Bois.

1.3 Convention avec l'ONF pour la réalisation et l'entretien de sentiers de randonnées en forêt domaniale (Annexe)

Madame BACONNAIS indique que la création du chemin de randonnée « Ballade Saint Giotaine » de la commune de Saint Léger aux Bois nécessite de passer une convention avec l'Office National des Forêts.

En effet, la mission prioritaire de l'ONF est l'entretien et l'exploitation forestière mais aussi de préservation de la biodiversité. Toutefois, afin d'accueillir les différents publics (promeneurs, chasseurs...) dans de bonnes conditions, il convient de déterminer les rôles de chacun à travers une convention.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer une convention avec l'ONF dont l'objet serait :

- de définir la nature et la localisation des itinéraires ;
- de définir les modalités et responsabilités de réalisation de travaux sur ces itinéraires dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- de définir les modalités d'entretien de ces équipements.

Monsieur DE SMET explique que la CC2V va en profiter pour mettre à jour l'entretien des différents sentiers qu'elle occupe (Chiry-Ourscamp...).

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec l'Office National des Forêts.

1.4 Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la CC2V et l'Office de Tourisme

Afin que l'Office de Tourisme du Pays Noyonnais en Vallées de l'Oise puisse réaliser ses actions, Madame BACONNAIS rappelle que les Communautés de communes du Pays Noyonnais et des Deux Vallées lui allouent une subvention de fonctionnement annuelle.

Les objectifs et missions confiés à l'Office de Tourisme sont les suivants :

- Accueil et information,
- Promotion du territoire et animation du réseau de prestataires,
- Communication,
- Commercialisation,
- Observation touristique,
- Développement et ingénierie touristique.

Pour l'année 2022, la participation de la CC2V s'élèvera à 96 323 € qui seront versés en trois parties (avance de 60 % à la signature de la convention, avance de 30% en septembre 2022 et le solde de 10% en 2023 sur présentation de documents budgétaires).

Il est proposé d'autoriser le Président à signer la convention 2022.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 avec l'Office du Tourisme.

1.5 Signature d'une convention de mise à disposition entre la CC2V et l'Office de Tourisme pour le bateau promenade

Madame BACONNAIS rappelle que l'Office de Tourisme du Pays Noyonnais en Vallées de l'Oise est habilité à commercialiser des produits touristiques.

C'est le cas pour les croisières sur le bateau l'Escapade à destination des individuels regroupés et des groupes.

La CC2V conventionne donc avec l'Office de Tourisme.

Pour la saison 2022, il est proposé que la CC2V mette à disposition le bateau l'ESCAPADE avec son équipage, le quai ainsi que le mobilier et les différents équipements de bord selon les conditions mentionnées dans la convention envoyée avec la convocation. La convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition et de gestion du bateau pour une durée allant jusqu'au 31 octobre 2022.

Les recettes perçues sur la vente des billets de croisières pour compenser les dépenses de la collectivité liées au bateau seront remboursées à la Communauté de Communes des Deux Vallées, aux tarifs votés par délibération du 23 mars 2015.

Madame DAUMAS demande où trouver l'agenda des croisières car sur le site officiel les croisières 2022 ne sont pas indiquées.

Monsieur SERVAIS constate qu'on les trouve sur le site de l'Office de Tourisme.

Monsieur DE SMET indique que c'est une erreur et qu'il demandera à ce que cela soit corrigé par l'Office de Tourisme. En effet, le site officiel qui avait été créé lors de la mise

en service du bateau est très bien référencé sur les moteurs de recherche et qu'il doit rester la porte d'entrée des touristes.

Il explique également que les tarifs des croisières n'ont pas augmenté depuis 2015, une réévaluation pourrait être envisagée l'année prochaine.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition pour le bateau promenade.

1.6 Subvention pour travaux de sécurisation aux carrières de Montigny à Machemont et co-financement projet Leader

Madame BACONNAIS rappelle que, depuis 2012, la CC2V verse à l'association « La Machemontoise » une subvention, afin de mener des travaux de sécurisation des carrières de Montigny à Machemont.

Pour l'année 2022, l'association souhaite réaliser les travaux suivants :

- Travaux de sécurité des parties aériennes (pour un montant estimé à 4 900 €)
- Révision de la station de pompage (pour un montant estimé à 500 €)
- Mise en sécurité des tranchées pour accès du public (pour un montant estimé à 10 000 €)

Par ailleurs, dans le cadre de travaux de sécurisation du « Théâtre de verdure », l'association sollicite également un cofinancement de la Communauté de Communes dans un dossier LEADER. Le projet consiste en une réfection du sol de la scène, l'évacuation des eaux de ruissellement et la protection des gradins par une barrière de sécurité. Le coût total des travaux est estimé à 24 440.20 € HT. Cette subvention d'un montant de 3 910,43 € représenterait 16% du coût total HT du projet.

Le plan de financement des travaux du « Théâtre de verdure » serait le suivant :

LEADER	64,00%	15 641,73 €
CC2V	16,00%	3 910,43 €
« La Machemontoise »	20,00%	4 888,04 €
TOTAL TRAVAUX HT	100,00%	24 440.20 €

La TVA sera également prise en charge par l'association pour un montant de 4 888,04 €.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de :

- Verser une subvention d'un montant de 15 400 €
- Participer au cofinancement du projet Leader pour un montant de 3910,43 €

Monsieur BONNARD ne comprend pas le détail de la subvention versée à l'association.

Monsieur DE SMET précise, qu'en fait, il y a deux points :

- Le versement annuel à hauteur de 15 400 €,
- Les travaux de sécurisation du théâtre auxquels la CC2V participera à hauteur de 3 910.43 € (cofinancement LEADER).

Il précise également que lors du prochain Conseil Communautaire, il sera demandé d'autoriser un conventionnement avec la SAO/ADTO pour avancer sur le dossier de l'acquisition des parcelles de terrains aux carrières.

Madame DRELA demande si l'association donne son bilan régulièrement.

La réponse est oui.

Monsieur DE SMET propose d'envisager une prochaine commission tourisme aux carrières de Montigny.

IV Questions diverses

La revue des sapeurs-pompiers aura lieu le samedi 2 juillet à 11h00 dans la commune de Thourotte.

Monsieur BONNARD demande s'il est prévu des séances de cinéma plein air cette année.

Monsieur DE SMET explique que trois séances seront organisées en 2022.

L'idée est que le dispositif profite à toutes les communes du territoire (sauf Thourotte qui a une salle de cinéma).

Pour information :

2021 Longueil Annel / Chiry Ourscamp / Cambronne les Ribécourt

2022 Montmacq / Tracy le Val / Marest sur Matz

Monsieur DE SMET rappelle que la conférence des Maires qui est organisée le lendemain sur le thème du « zéro artificialisation » se fera présence de Monsieur le sénateur Jérôme BASCHER.

Séance levée à 19h15.